

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 26 mars 2026

Présents : ANDRÉ Alexandre, RUDE Martine, GERBET Mickael, GUIOT Arnaud, GIRARD Sylvie, VELON Bernard, SAMBAT-GERMAIN Florence, JACQUET Antoine, CHALON Séverine, MARTININGO Jérémy, GIOVANNONE Christine, SOMMACAL Brice, RODRIGUEZ Laurie, BLANC Valentin.

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Valentin BLANC

Pour rappel l'ordre du jour d la séance est le suivant :

- 1-Délibération indemnité de fonction alloué au maire et au adjoints
- 2-Délibération désignation du représentant de la commune au sein du comité syndicat du SIVOS CURCIAT-ST NIZIER
- 3-Délibération délégation permanente au maire
- 4- Délibération délégation au maire du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune
- 5- Délibération constatation de la répartition du fonds de solidarité
- 6- Délibération désignation des délégués au Comité Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)
- 7- Délibération délégation de signature pour instruction des actes d'Urbanisme
- 8- Délibération désignation référent EPAGE

Monsieur le Maire commence la réunion en saluant les conseillers.

Puis il propose de relire le dernier compte-rendu du conseil précédent du 20 mars 2026.

Ensuite il présente les ordres du jour ci-dessus :

1- Délibération indemnité de fonction alloué au maire et aux adjoints

Monsieur le Maire est invité à sortir de la salle avec les quatre adjoints afin que le conseil puisse délibérer sur les indemnités qui seront allouées au maire et aux adjoints.

Mr VELON Bernard prend la parole et explique les indemnités des anciens élus et ce que nous pouvons proposer aujourd'hui.

Il explique tout d'abord qu'il faut respecter un barème et des pourcentages.

Tout le monde échange sur le sujet et en convient d'attribuer :

- 29% à Mr le Maire ANDRÉ Alexandre
- 8% au deux premiers adjoints RUDE Martine et GERBET Mickael
- 7% au 3^{ème} adjoint PUVILAND Béatrice
- 5% au 4^{ème} adjoint GUIOT Arnaud

Le montant est dégressif en fonction des tâches attribués et des responsabilités de chacun.

Nous rappelons Mr le Maire et les adjoints et nous annonçons les résultats des votes.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

2- Délibération désignation du représentant de la commune au sein du comité syndicat du SIVOS CURCIAT-ST NIZIER

Monsieur le Maire évoque la nécessité de nommer quatre représentants du SIVOS CURCIAT / ST NIZIER

Sont nommés :

- ANDRÉ Alexandre
- RUDE Martine
- MARTININGO Jérémy
- CHALON Séverine

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

3- Délibération délégation permanente au maire

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut prendre une délibération pour instaurer une délégation au maire afin d'éviter de réaliser trop de conseil pour peu de chose (exemple accepter un don d'argent).

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

4- Délibération délégation au maire du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'obligation de réaliser une délibération du droit de préemption urbain. Pour expliquer c'est pouvoir et avoir le droit de faire casser une vente d'un terrain si la commune n'est pas d'accord avec ce qu'il pourrait se construire dessus et être probablement amené à acheter ce terrain au vendeur au prix qu'il était censé le vendre. Il n'y a presque ou jamais de préemption pour une maison d'habitation.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

5- Délibération constatation de la répartition du fonds de solidarité

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de signer la proposition de répartition du fond de solidarité. C'est en effet un calcul d'une fusion de COM COM.

C'est un calcul par rapport à la population et la fiscalité. À la suite de ce calcul (GBA grand bourg agglomération) reverse une rente.

Cette année, cette rente sera d'environ 5553.61€. Mr le Maire rajoute que l'an passé GBA nous a demandé un remboursement de 6000 € et que d'une année à l'autre soit nous recevons soit nous en redonnons.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

6- Délibération désignation des délégués au Comité Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil à quoi sert la délibération pour désigner des délégués au Comité Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA).

Le vote ayant eu lieu autour d'une discussion, sont élus :

- **ANDRÉ Alexandre**
- **SOMMACAL Brice**
- **BLANC Valentin**

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

7- Délibération délégation de signature pour instruction des actes d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la délibération de signature pour les actes d'urbanisme est nécessaire car il autorise GBA à pouvoir signer électroniquement les instructions des autorisations et actes d'occupation des sols et leurs avenants ultérieurs.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

8- Délibération désignation référent EPAGE

Monsieur le Maire évoque que ÉPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) crée en 2022 exerce la compétence GÉMAPI (gestion des milieux aquatique et prévention des inondations) pour le compte de ses 12 membres représentés par les communautés de communes et d'agglomération.

Pour faire plus court GÉMAPI est une taxe sur les impôts foncier.


Cet argent est reversé à ÉPAGE.

Mr VELON Bernard sera le référent communal.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,



Alexandre ANDRÉ